

## STAGE DE PRÉ-ORIENTATION

*Accompagner l'élaboration, la vérification et la validation d'un projet professionnel adapté aux aptitudes et aux aspirations des personnes, sur la base d'une évaluation de la personne et de son parcours dans leur globalité.*

### ? DESCRIPTIF

La pré-orientation est un dispositif sollicité lorsqu'un éclaircissement s'impose avant d'envisager une orientation de la personne handicapée, ayant recours au dispositif d'insertion et de reclassement socioprofessionnelle. Il comprend :

- Une découverte de la personne dans sa globalité pour comprendre ses motivations et évaluer ses aptitudes, ses capacités ainsi que les éventuelles limites liées au handicap.
- Une exploration du champ des possibles, débouchant sur la découverte des réalités du métier envisagé. Il s'agit de tester le projet en situation professionnelle.
- Une construction du projet professionnelle pouvant déboucher sur une formation professionnelle ou une recherche d'emploi.

Le stage de Pré-orientation dure au maximum 8 à 12 semaines (420 heures).  
Il se conclut par un bilan formulant une proposition.



### BÉNÉFICIAIRES

Pour être orientée vers un stage de pré-orientation, plusieurs conditions sont nécessaires :

- Etre âgé d'au moins 18 ans,
- Etre reconnu travailleur handicapé par la Commission des Droits pour l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la MDPH,
- Disposer d'une orientation professionnelle présentant des difficultés particulières qui n'ont pas plus être résolues par la MDPH,
- Ou être en démarche de consolidation d'un projet professionnel.

### PRESCRIPTEURS

L'admission en Centre de Pré-orientation (CPO) uniquement sur décision d'orientation pour un bilan de pré-orientation, prise par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

## À QUI S'ADRESSER ?

[La MDPH dont le bénéficiaire dépend.](#)

#### Les Centres de Pré-Orientation (CPO)

##### Centre Lillois de Réadaptation Professionnelle

3 rue du Docteur Charcot - 59000 LILLE

03 20 10 43 60 - [centrelillois@ugecam-nord.cnamts.fr](mailto:centrelillois@ugecam-nord.cnamts.fr)

[www.c-l-r-p.com](http://www.c-l-r-p.com)

##### CRPP SAMSAH La Mollière

19-21 boulevard de Paris - 62601 BERCK SUR MER

03 21 89 07 07 - [contact@crplamolliere.fr](mailto:contact@crplamolliere.fr)

[www.crplamolliere.fr](http://www.crplamolliere.fr)

##### CRP André Maginot

154 boulevard Harpignies - 59300 VALENCIENNES

[cpo-maginot@orange.fr](mailto:cpo-maginot@orange.fr)

[www.erpmaginot.fr](http://www.erpmaginot.fr)

## STAGE DE PRÉ-ORIENTATION

*Accompagner l'élaboration, la vérification et la validation d'un projet professionnel adapté aux aptitudes et aux aspirations des personnes, sur la base d'une évaluation de la personne et de son parcours dans leur globalité.*

### FINANCEURS

**Les frais de séjour en Centre de Pré-orientation (CPO) sont pris en charge par l'organisme de Sécurité Sociale dont relève la personne accueillie.**

Régime général	Régime agricole	Indépendant	Agent de la fonction publique
OUI	OUI	OUI	OUI

**Mobilisable pendant l'arrêt de travail : OUI - La pré-orientation est soumise à une demande de remobilisation précoce durant l'arrêt de travail auprès de l'assurance maladie.**

### DÉROULÉ DE L'ACTION

#### **Dépôt de la Demande**

La demande de stage de pré-orientation, de préférence par lettre recommandée avec avis de réception, est déposée auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du lieu de résidence du demandeur, à l'aide du formulaire [Cerfa n°15692\\*01](#), du certificat médical [Cerfa n°15695\\*01](#) complété intégralement de moins de 6 mois, et s'accompagne de toutes les pièces justificatives utiles en remplissant le formulaire de demande unique.

Le certificat médical peut être rempli par le médecin traitant, le médecin spécialiste, le médecin du travail ou conjointement pour une meilleure évaluation.

La demande peut être présentée par la personne en situation de handicap ou son représentant légal.

#### **Décision d'orientation de la CDAPH**

Suite aux préconisations émises par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), la CDAPH décide de l'orientation pour un bilan / un stage de pré-orientation.

La CDAPH précisera également si elle estime qu'il est souhaitable que le bénéficiaire puisse être accompagnés de manière globale et personnalisée par l'équipe pluridisciplinaire du centre de pré-orientation, dans la construction de leur projet professionnel compte tenu des difficultés particulières rencontrées quant à leur orientation en raison de leur handicap.

La décision d'orientation professionnelle est valable à compter de la décision de la CDAPH, pour une durée de 1 à 5 ans. Elle ne s'impose pas à la personne qui seule peut décider de suivre le stage de pré-orientation.

#### **Envoi de la notification**

La décision est notifiée à la personne en situation de handicap, demandeur du stage de pré-orientation, ou au représentant légal.

La personne peut, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la décision, formuler :

- soit un recours gracieux auprès de la MDPH.
- soit un recours contentieux auprès du Tribunal administratif.

Tous les renseignements sur cette démarche peuvent être obtenus auprès des « Maisons départementales des personnes handicapées » (MDPH) constituées dans chaque département et qui exercent, notamment, une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leurs familles.

## STAGE DE PRÉ-ORIENTATION

*Accompagner l'élaboration, la vérification et la validation d'un projet professionnel adapté aux aptitudes et aux aspirations des personnes, sur la base d'une évaluation de la personne et de son parcours dans leur globalité.*

### DÉROULÉ DE L'ACTION

#### **Admission en Centre de Pré-orientation (CPO)**

Le stage se compose de plusieurs phases :

- Une phase d'élaboration du projet : favoriser l'expression d'un projet professionnel réaliste et réalisable :
  - faire un bilan personnel et professionnel en termes de diverses expériences, compétences, intérêts, environnement socio-économique...
  - observer et déceler les motivations, ainsi que les centres d'intérêts personnels et professionnels, les aptitudes, les limites de la personne et les autres freins
  - formuler les premières hypothèses d'orientation.
- Une phase de construction avec le soutien d'une équipe d'orientation, d'un projet cohérent avec ses souhaits personnels et ses potentialités, compatible avec la situation de handicap et en relation avec l'environnement socio-économique.
- Une phase de vérification du projet : vérifier la faisabilité du projet professionnel sur la base de mises en situation professionnelles et d'apprentissage, d'enquêtes métiers, de stages en entreprise et d'immersions professionnelles.
- Une phase de validation du projet : le bilan de pré-orientation signé par la personne accompagnée est envoyé à la MDPH afin de déterminer l'orientation la plus adaptée en accord avec la personne.

À l'issue du stage, le centre de pré-orientation adresse un bilan professionnel et médical à la MDPH et à la personne accompagnée.

#### **Mise en œuvre du plan d'actions :**

- Identifier les solutions d'insertion et/ou de formation professionnelle ainsi que leurs modalités de mise en œuvre.
- L'équipe pluridisciplinaire étudie le rapport et au besoin sollicite une nouvelle décision d'orientation professionnelle de la CDAPH.
- Dans ce cas, la décision d'orientation professionnelle pourra être l'emploi en milieu ordinaire (via le réseau CAP Emploi...), l'emploi en milieu protégé (ESAT) ou la formation.



### BON À SAVOIR

Durant le stage de pré-orientation, la personne accueillie a le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Le stage est rémunéré par l'Etat par l'intermédiaire de l'ASP (Agence des Services et de Paiements).

La personne en situation de handicap doit uniquement régler ses frais de repas et ses frais de transport pour se rendre au centre de pré-orientation (CPO).

#### **Il existe également :**

- La pré-orientation spécialisée dont les objectifs sont de proposer une interface entre le soin en psychiatrie et le monde du travail aux personnes présentant un état psychique stabilisé et compatible avec une insertion sociale et professionnelle.
- Le stage en UEROS (Unité d'Évaluation, de Réentraînement et d'Orientation Sociale et/ou professionnelle) qui s'adresse à des personnes cérébro-lésées (titulaires d'une reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) et orientées vers l'UEROS par la MDPH). Le stage en UEROS est d'une durée de 1 à 24 semaines.